



DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ MENTALE
Département Parcours des Personnes Âgées

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

ARRETE N° ARS-PDL/DASM/PPA/163-2025/72
N° CD : 25/4554 du 04 AOUT 2025

portant d'autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
de 12 places à l'EHPAD Eugène Aujaleu – LE GRAND LUCÉ
géré par la Fondation Georges COULON – LE GRAND LUCÉ

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

- VU le code de la santé publique ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU le code de la sécurité sociale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL en qualité de Directeur Général de l'ARS des Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;
- VU l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2024-028 du 4 juillet 2024 portant délégation de signature à Madame Elodie PERIBOIS, Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté N° ARS-PDL/DASM/PPA/71-2025/72 et n° CD 25/3908 du 04 juillet 2025 portant extension d'autorisation de 2 places d'hébergement permanent en faveur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Eugène Aujaleu – LE GRAND LUCÉ géré par la Fondation Georges COULON – LE GRAND LUCÉ
- VU le Plan Maladies Neuro-Dégénératives (PMND) 2014-2019 ;
- VU la feuille de route maladies neurodégénératives 2021-2022 ;
- VU l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS des Pays de la Loire le 6 juin 2024 portant sur la création de 12 nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places en Région Pays de la Loire ;
- VU le dossier déposé par le gestionnaire de l'EHPAD Eugène Aujaleu au Grand-Lucé dans le cadre de l'appel à candidatures ;
- VU le courrier de notification de l'ARS en date du 28 novembre 2024 ;

CONSIDERANT que le dossier déposé a répondu à l'ensemble des critères d'éligibilité définis par le cahier des charges de l'appel à candidature ;

CONSIDERANT la visite de l'établissement en date du 4 juillet 2025 permettant d'établir la répartition des places d'hébergement sur l'établissement ;

SUR proposition de la Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ;

SUR proposition du Directeur général des Services du Département de la Sarthe ;

ARRETEMENT

Article 1 : L'autorisation d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places est accordée à l'EHPAD Eugène Aujaleu au Grand-Lucé.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS juridique	720012749
Dénomination	Fondation Georges Coulon
Adresse siège social	1 rue du Docteur Georges Coulon 72150 LE GRAND LUCÉ
Statut juridique	63
SIREN	784578999

N° FINESS établissement principal	720014067
Dénomination	EHPAD Eugène Aujaleu
Adresse	3 rue du docteur Georges Coulon 72150 LE GRAND LUCÉ
Code catégorie établissement	500
Numéro SIRET	78457899900038
Mode fixation tarif	40

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	71 places

Hébergement permanent Alzheimer ou maladies apparentées

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	436
capacité autorisée	13 places

Hébergement temporaire personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	657
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	3 places

Accueil de jour personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	657
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	711
capacité autorisée	9 places

Centre de ressources territorial pour les personnes âgées

code discipline d'équipement	412
code mode de fonctionnement	48
code clientèle	700

Centre de ressources territorial pour les aidants / aidés Personnes âgées

code discipline d'équipement 412
code mode de fonctionnement 48
code clientèle 040

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

code discipline d'équipement 961
code mode de fonctionnement 21
code clientèle 436
capacité autorisée 12 places

N° FINESS établissement secondaire

720020411
Dénomination EHPAD Saint Saturnin
Adresse Rue Corbeni
72650 SAINT SATURNIN
Code catégorie établissement 500
Numéro SIRET 78457899900079
Mode fixation tarif 41

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement 924
code mode de fonctionnement 11
code clientèle 711.
capacité autorisée 58 places

Hébergement permanent personnes handicapées vieillissantes

code discipline d'équipement 924
code mode de fonctionnement 11
code clientèle 702
capacité autorisée 28 places

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

code discipline d'équipement 961
code mode de fonctionnement 21
code clientèle 436
capacité autorisée 14 places

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes en application des dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 – La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale, le Directeur Général des Services du Département de la Sarthe, et le Président de l'organisme gestionnaire de la structure concernée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la Préfecture de la Sarthe ainsi que sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Fait à Nantes, le **31 JUIL. 2025**

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé des Pays de la Loire
et par délégation,


Sébastien RIPOCHE
Directeur Adjoint
Direction de l'Autonomie et
de la Santé Mentale

Pour Le Président du Conseil Départemental
de la Sarthe


Dominique LE MÉNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le : **04 AOUT 2025**

